

COMMUNE DE FONTANES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Alain THEROND, Maire.

Présents : N. PERGET, A-M. CALVETTI, L. WINTERSTAN, C. BERNARD, L. GRANIER, M. SCRINZI, D. TROUSSELLE, Y. ALBARET, G. ROUMAJON, C. RICHIER, A. THEROND.

Absents excusés : J. WINTERSTAN qui avait donné procuration à M. SCRINZI, V. BUCAMP.

Absents : S. VON RENNENKAMPPF.

Date de la convocation : le 28 septembre 2023

Secrétaire de séance : L. WINTERSTAN.

2023.019 – AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MOULEZAN.

Conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 11 Votants : 12

La commune de Moulézan et la société Total Energies ont pour projet d'implanter un parc éolien dans le massif des Lens.

Un collectif d'associations pour la défense des bois de Lens a lancé une pétition contre ce projet. Pétition que Monsieur le Maire a signé suite à une décision du Conseil Municipal.

Dans sa circulaire du 19 juillet 2023, Madame la préfète du Gard annonce l'ouverture d'une enquête publique concernant cette demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CE PUECH PEYRON relative à la création d'un parc d'éoliennes sur la commune de Moulézan. Les maires des communes avoisinantes sont invités à solliciter l'avis de leur Conseil Municipal sur ce projet.

La commune de Fontanès ne s'oppose pas à l'implantation d'éoliennes à condition que celles-ci se réalisent sur un site approprié.

Or ce projet pose des problèmes environnementaux. Destruction de forêt, destruction de milieux naturels abritant de nombreuses espèces protégées. Il induirait un risque significatif de pollution de la nappe phréatique de Prouvessat et aggraverait les risques d'inondations en aval de fortes pluies à cause des travaux d'implantation et de voirie.

Du même fait augmenterait le risque d'incendie, déjà très élevé dans le massif des Lens.

On craint également que ces travaux modifient la circulation de l'eau dont le commandement de police a des conséquences significatives sur les forages, seule source d'eau.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable au projet relatif à la création d'un parc éolien dans les bois de Lens.

Après discussion, les membres du conseil municipal délibèrent et approuvent ce point à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Alain THEROND

